

Relations entre l'Union Européenne et la Chine

2005/2161(INI) - 12/12/2005

Le Conseil a décidé d'autoriser la Commission à engager des négociations avec la République populaire de Chine concernant un accord de partenariat et de coopération et a approuvé des directives de négociation à cette fin.

L'objectif est de conclure un accord couvrant tous les aspects des relations UE-Chine afin de renforcer encore la coopération et les relations en matière de commerce et d'investissement et d'œuvrer à l'intégration de la Chine dans le système international.

Le nouvel accord remplacerait l'accord de coopération commerciale et économique conclu en 1985 et coexisterait avec les accords sectoriels existants. Il serait fondé sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme fondamentaux, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme et à d'autres instruments, ainsi que du principe de l'État de droit.

Dans le cadre de cet accord, l'UE et la Chine mèneraient des dialogues visant à promouvoir la coopération dans tous les domaines d'intérêt mutuel; elles s'engageraient à démanteler les obstacles au commerce et à l'investissement, œuvreraient en faveur d'un développement durable et de la coopération dans la recherche de solutions équilibrées à des problèmes mondiaux tels que le changement climatique.